

COMMUNE DE FREHEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 06 JUIN 2024

Date de convocation : 31 mai 2024

Date d'affichage : 31 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 15

Etaients présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

Etaients absents : MM BELLANGER, LEMOINE

M GREBERT est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2024-2-039 : SDE 22 : Déplacement d'un foyer Allée des Arcades

Le candélabre 1G673 allée des Arcades est vétuste et doit être déplacé. Le SDE 22 a estimé le coût de l'opération à 1905,12 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Par application du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 1 146,60 € et sera imputée à l'article 615232 (entretien réseaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le changement et le déplacement du candélabre 1G673 allée des Arcades avec une estimation du coût de l'opération par le SDE 22 à 1905,12 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

DIT que par application du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 1 146,60 € et sera imputée à l'article 615232 (entretien réseaux).

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Cédric GREBERT

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 10 juin 2024

Le Maire,

Michèle MOISAN